

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 28 septembre 2021 à Juriens, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

1. *Préavis 2/2021 – plafond d'endettement 2021-2026 : fixer le plafond d'endettement de l'association AIVN pour la législature 2021-2026 à fr. 1'000'000.—(un million de francs) ;*

**Le préavis a été accepté à l'unanimité.**

2. *Préavis 3/2021 – salaires et rémunérations 2021-2026 :*

*Art. 1 : augmenter les indemnités du Codir à fr. 35.-/heure net ;*

*Art. 2 : augmenter le jeton de présence des délégués à l'assemblée intercommunale à fr. 20.- par séance ;*

*Art 3 : indemniser le président de l'assemblée intercommunale de fr. 60.- net par séance qu'il préside.*

**Le préavis a été accepté à l'unanimité.**

3. *Préavis 4/2021 – budget 2022 : accepter le budget 2022 tel que présenté, présentant un montant à répartir à la charge des communes de fr. 221'000.--;*

**Le préavis a été accepté à l'unanimité.**

4. *Préavis 5/2021 – autorisation générale de plaider 2021-2026 : autoriser le Codir de l'AIVN à plaider devant toutes les instances judiciaires, administratives ou arbitrales, que notre association soit demanderesse ou défenderesse. Cette autorisation générale s'étend aux actions de plaider, recourir, transiger, compromettre ou passer expédient, pour la législature 2021-2026.*

**Le préavis a été accepté à l'unanimité.**

Les électeurs peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association, p.a. Valérie Chezeaux, route de Premier 6 à 1329 Bretonnières (tél. 024/453.18.73).

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District du Jura Nord Vaudois, aux conditions des articles 112 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) dans les 10 jours suivants la publication dans la Feuille des avis officiels.

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AIVN :

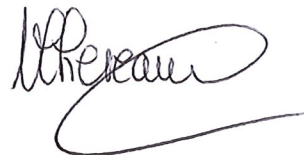
Le Président :

Pierre Chollet



La Secrétaire :

Valérie Chezeaux



**Association Intercommunale  
du Vallon du Nozon  
pour l'épuration des eaux usées  
1322 Croy**